

l'ENSEIGNANT

Le magazine du Syndicat des Enseignants-UNSA



de Côte d'Or

n°86 septembre 2015

Prix : 1 €

**NOUVEAUX
PROGRAMMES
DU PRIMAIRE**

page 4

Prenons le pouvoir sur notre métier

1200 € c'est mieux !



Signez la pétition sur www.se-uns.org



Des nouveaux programmes pour toute la scolarisation obligatoire à la rentrée 2016

Les projets de nouveaux programmes de cycle, préparés par le Conseil Supérieur des Programmes (CSP), sont publiés par le ministère. Une consultation nationale a été organisée du 11 mai au 12 juin 2015, informatisée et individuelle, pour que les enseignants donnent leur avis sur les programmes qui les concernent.

Les programmes ont été revus durant l'été par le CSP et passeront au Conseil Supérieur de l'Éducation au mois de septembre.

Trois programmes sont proposés, correspondant aux trois cycles de la scolarité obligatoire commune : les cycles 2, 3, 4. Le cycle 3 lie école et collège (CM1 à 6ème). **Pour la première fois, les programmes sont construits en cohérence**

et continuité du CP à la 3ème. Ces programmes ont pour objectif la maîtrise du socle commun à l'issue de la scolarité obligatoire, permettant aux élèves de poursuivre leurs études, de préparer leur vie citoyenne et leur future insertion professionnelle.







L'étape qui s'ouvre est donc particulièrement importante, puisque les programmes sont l'outil professionnel de référence qui guide le travail dans les classes au quotidien.

Pour le SE-UNSA, ces programmes doivent en effet avoir de la cohérence, avoir plus de sens, mais être aussi pratiques pour les enseignants et adaptés aux élèves. Ils doivent permettre notamment de construire des ponts solides entre les disciplines et les enseignements.

Le SE-UNSA a demandé au ministère, qu'outre ce questionnaire individuel, les enseignants puissent se saisir collectivement de ces programmes dans les écoles et collèges, et puissent faire connaître par un avis qualitatif leurs remarques et propositions.



Sommaire

-  3 : L'équipe du SE-UNSA 21
-  4 - 5 : Programmes de la maternelle / Fiche pratique
-  6 - 7 : Bulletin d'adhésion
-  8 - 9 : Collège 2016 / Psy-sco / Fusion des régions
-  10 - 11 : Jeunes profs / EAP / Calendriers
-  12 : Nos stages et réunions d'info syndicale

Directeur de publication :
Roland BONNOT

CPPAP n° 0217 S 08096

Imprimé par S'print

Dépôt légal : Septembre 2015

Prix : 1 euro

Les informations utilisées pour l'envoi de ce bulletin peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification, de suppression dans les conditions prévues par la Loi N° 78-17 du 01/01/1978 relatives à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. La direction se réserve le droit de refuser toute insertion, sans avoir à justifier sa décision.

Section départementale de
La Côte d'Or
15 Bd Pompon
21000 Dijon

Tel : 03 80 55 50 35

Mél. : 21@se-unsa.org

Web : <http://sections.se-unsa.org/21/>



'équipe du SE-UNSA 21



Franck DELÉTRAZ
Secrétaire départemental
21@se-unsa.org
Siège en CAPD, CTSD et CDEN



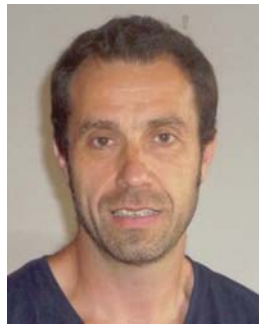
Claire JULLIEN
Carte scolaire et retraites
seunsa21.cartescolaire@gmail.com
seunsa21.retraite@gmail.com
Siège en CAPD, CTSD et CDEN



Matthieu DROUHIN
Carrière et ASH
seunsa21.carriere@gmail.com
Siège en CAPD, CTSD et CDEN



Marie-Odile PIERRE
Permutations
seunsa21.permuts@gmail.com



Yvain MEULET
Relais de terrain
seunsa21.relais@gmail.com
Siège en CHS-CT



Julie CHANTERAULT
Jeunes enseignants
jeunesprofs.seunsa21@gmail.com



Rémi MARCAN-DUMESNIL
Conditions de travail
chsct21.unsa@gmail.com
Siège en CHS-CT



Christiane DER
Siège en CAPD et CTSD



Florent DUVERNAY
Conditions de travail
chsct21.unsa@gmail.com
Siège en CHS-CT

AGIR
& OBTENIR



P programme 2015 et 2016

Nouveaux programmes : La Maternelle essuie les plâtres dès cette rentrée !

L'école maternelle présente une spécificité et un rôle essentiel dans le monde éducatif et pour la construction de l'enfant. Mais les dérives s'étaient installées au fil du temps. Selon Isabelle Racoffier, présidente de l'AGEEM (Association générale des enseignants des écoles et classes maternelles publiques), ces nouveaux programmes étaient nécessaires : « ...le temps limité consacré à la formation de la pédagogie de l'école maternelle en formation initiale et continue, le manque de formateurs issus du terrain tant dans les IUFM/ESPÉ que dans certaines circonscriptions, le nombre limité de recherches universitaires concernant l'école maternelle ont contribué à une méconnaissance des modalités d'apprentissage des jeunes enfants. Peu à peu, les jeux symboliques, les espaces moteurs, de manipulation et artistiques ont été limités et ont parfois disparu des classes. L'évaluation sous forme écrite a également participé à un changement des pratiques en accroissant le travail sur fiches. La course à la performance s'est mise peu à peu en place, limitant les diversifications pédagogiques et le temps pour apprendre... **L'école maternelle s'est primarisée, excluant parfois les plus faibles.** Rappelons-nous que l'organisation du cycle 2, à cheval sur la grande section et les classes de CP/CE1, avait été conçue à

l'origine pour transférer les méthodes de l'école maternelle à l'école élémentaire. Elle a abouti en 20 ans à l'opposé de ce pourquoi elle avait été conçue ! »

Les nouveaux programmes reconnaissent la spécificité de l'école maternelle (avec un cycle unique depuis la rentrée 2014) en instituant une école bienveillante respectueuse du rythme et du développement de chaque enfant.



Le langage est toujours une priorité et nous pouvons souligner quelques points forts empreints d'une philosophie mettant l'enfant au cœur du sujet et le prenant en compte en tant qu'acteur et individu :

- « - épanouissement de la personnalité de l'enfant,
- coopération et respect des différences,
- égalité filles et garçons,
- un domaine artistique pris en compte dans toute sa dimension

(arts du visuel, arts du son, arts du spectacle vivant) avec l'acquisition d'une culture artistique personnelle,

- structurer la pensée de l'enfant et l'amener à comprendre et donner du sens aux apprentissages,
- manipuler, fabriquer... »

A remarquer aussi le retour en force du jeu, essentiel dans le développement de l'enfant. L'école est pensée dans ces programmes comme un espace organisé de jeux permettant de développer un esprit indépendant et structuré.

Comme en 2002, les documents d'accompagnement des programmes reprennent une place prépondérante pour faciliter l'assimilation et la mise en place des nouveaux programmes.

Il faudra que la formation continue et l'accompagnement des équipes enseignantes suivent.

Pour plus d'info :

- www.ageem.fr
- B.O.n° 2 du 26 mars 2015,
- Site Eduscol : L'école maternelle, le cycle des apprentissages premiers,
- l'intégralité des réponses d'Isabelle Racoffier dans « l'enseignant » n° 185.

ISAE à 1200 € : Signez la pétition !

Grâce à la pétition lancée par le SE-UNSA en septembre 2011 qui a recueilli près de 35 000 signatures, l'ISAE a été créée.

Son montant annuel de 400€ est encore loin de celui de l'ISOE du 2nd degré.

Pourtant, les enseignants des écoles exercent les mêmes missions d'évaluations, de rencontres avec les familles, de réunions d'équipe éducative, de mise en place de PPRE, de projets personnalisés de scolarisation des élèves handicapés, d'orientation en SEGPA !

[En novembre dernier, la Ministre a répondu au SE-UNSA qu'il y aurait une évolution positive de l'ISAE.](#)

Après les paroles, les actes !

Les enseignants des écoles demandent l'égalité de traitement et exigent la reconnaissance de leur travail. Mêmes élèves, Même suivi, Même indemnité !



Action sociale, et moi, et moi, et moi !

Désignées sous le terme d'action sociale, les prestations sociales sont des aides financières ou des facilités d'accès à des équipements (crèche, logement) destinées à améliorer la vie des agents publics et de leur famille ou à faire face à des situations exceptionnelles.



LES PRESTATIONS SOCIALES

En cette période de gel des salaires, les prestations sociales peuvent représenter un vrai plus. En voici une liste non exhaustive...

ENFANCE/FAMILLE

- Accès réservé à des places en crèche
- **Le Cesu-garde d'enfants** : c'est une aide financière de 385€ ou 655€/an pour payer la garde de vos enfants de moins de 6 ans (crèche, assistante maternelle par ex.) Ces montants sont bonifiés de 20% pour les familles monoparentales.

LOGEMENT

- Accès réservé à des logements locatifs
- **L'aide à l'installation des personnels (AIP)** : au moment de votre affectation, vous pouvez percevoir jusqu'à 900€ pour financer le premier mois de loyer, les frais d'agence, le dépôt de garantie ou le déménagement.

SECOURS-PRÊTS

En cas de difficultés personnelles, financières ou familiales, aides sans remboursement ou prêts jusqu'à 3000€ remboursables sur 24 mois.

VACANCES/LOISIRS

- **Les chèques vacances** : suite à un plan d'épargne (de 4 à 12 mois), l'État vous verse une bonification de 10 à 30% et vous recevez des chèques qui vous permettent de payer les hôtels, le péage, les restaurants, les trajets SNCF... Les ayants droit de moins de 30 ans bénéficient d'une bonification spéciale de 35%.
- **Des subventions pour séjours d'enfants** (colonies de vacances, séjours linguistiques...)

HANDICAP

- Aide à l'hospitalisation d'un enfant ou d'un conjoint
- Allocation aux parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans
- Séjour en centres de vacances spécialisés et agréés

Chaque prestation suit des règles précises (conditions d'attribution, procédure). De plus, des aides sociales d'initiative académique (ASIA) sont aussi mises en place, elles diffèrent selon les académies. Contactez votre section locale du SE-Unsa pour des informations complémentaires mais aussi pour vous accompagner.

L'adresse mél xx@se-uns.org s'obtient en remplaçant le XX par le n° du département.

Collège 2016

La circulaire d'application « Collège 2016 » est parue au BO le 2 juillet. Elle précise les modalités de mise en œuvre de la réforme. Les établissements ont l'année 2015/2016 pour s'y préparer.

Courant juin, le ministère a rencontré les organisations syndicales pour leur présenter le projet de circulaire d'application de la réforme du collège. Cette circulaire est importante car elle apporte des réponses aux interrogations qui subsistent et permet de mieux comprendre la mise en œuvre du nouveau collège, notamment l'usage des heures professeurs, le fonctionnement des EPI et de l'accompagnement personnalisé.

Le projet de circulaire éclaire très largement la façon dont la réforme sera mise en place. Elle fait confiance aux équipes tout en proposant un cadre précis et des exemples pertinents. Elle fait une large place à la formation et à l'accompagnement de la réforme.

Sur certains points cependant, la circulaire doit encore être améliorée et clarifiée.

Le SE-UNSA a demandé des améliorations :

- Une introduction plus explicite sur le sens de la réforme : priorité aux plus fragiles et mise en cohérence des structures, des programmes et de l'évaluation.
- L'affirmation de la nécessaire mixité sociale et scolaire des classes.
- L'implication de tous les professionnels dans les enseignements complémentaires (CPE, personnels sociaux et de santé, Copsy) et l'importance des partenariats.
- La reconnaissance du rôle pivot des enseignants documentalistes dans les enseignements complémentaires et en particulier dans l'EPI Information Communication Citoyenneté.

- L'attention à porter dans les emplois du temps aux créneaux libérés pour le travail en équipe.
- La clarification du statut et de l'organisation des EPI Langues et culture de l'antiquité.
- La garantie de moyens pour pérenniser et développer les LVR.

Le SE-UNSA continue de porter des revendications pour une mise en œuvre exigeante de la réforme, qui bénéficie à tous les professeurs et à tous les élèves. En syndicat utile, le SE-UNSA continue à agir concrètement.



Ce que défend le SE-UNSA

Le SE-UNSA veut un nouveau collège pour TOUS les élèves

- Le même horaire pour tous avec des modalités de travail variées pour accrocher davantage d'élèves
- Un temps d'accompagnement garanti à tous
- Des nouveaux programmes centrés sur le développement des compétences du socle et l'accès à une culture partagée
- Des enseignements thématiques pour tous, dans lesquels ils développent en particulier des compétences de coopération et d'autonomie
- Une évaluation qui privilégie la dimension formative
- Le remplacement du Diplôme

National du Brevet par le Brevet du Socle Commun dont l'attribution se fait au vu du parcours de l'élève et d'une ou deux épreuves sur projet.

Le SE-UNSA veut un nouveau collège avec TOUS les enseignants

- Des volumes horaires par discipline inchangés, dont une partie sera consacrée à « travailler autrement »
- Des heures-profs en plus des heures-élèves (3 heures par niveau) pour travailler en groupes ou en co-animation
- Des enseignements thématiques ouverts dans lesquels toutes les disciplines (y compris celles qui n'existent qu'en option facultative pour l'instant) peuvent se retrouver
- La fin de la concurrence entre programmes et socle : des programmes qui déclinent les compétences du socle, précisent les niveaux de maîtrise attendus et fournissent des exemples de situations d'apprentissage et d'évaluation
- Une autonomie pédagogique réelle, une confiance accrue dans l'expertise pédagogique des enseignants
- Une formation continue et un accompagnement solide à la mise en œuvre de la réforme.

Nous sommes à votre disposition pour organiser des stages d'information syndicale dans votre établissement.

P sychologues scolaires

La ministre annonce la création du corps des psychologues de l'Éducation nationale

Najat VALLAUD-BELKACEM a annoncé officiellement la « création d'un corps unique de psychologues de l'Éducation nationale ».



Lors des réunions des groupes de travail mis en place par le ministère, d'abord pour les RASED, puis pour l'orientation, et enfin pour le recrutement et la forma-

tion des psychologues, le SE-UNSA s'est fortement investi, pour faire reconnaître l'identité professionnelle et l'expertise des psychologues exerçant dans l'Éducation nationale.

Aujourd'hui, le ministère s'engage enfin à créer le corps unique des psychologues de l'Éducation nationale regroupant les actuels psychologues scolaires et conseillers d'orientation psychologues. Ces professionnels qui exercent une profession réglementée, bénéficieront d'un nouveau statut, de nouvelles modalités de recrutement et d'évolution de carrière. L'organisation de la profession participera à l'amélioration du lien école-collège qui fait partie des axes essentiels de

la loi d'orientation et renforcera la place et le rôle des psychologues de l'EN, dans le service rendu aux élèves, aux familles et aux équipes éducatives.

Les réflexions engagées lors des réunions du groupe de travail ont permis l'élaboration d'un cahier des charges qui est maintenant terminé. Les services du ministère vont pouvoir commencer la rédaction du décret statutaire. Le SE-UNSA suivra, avec attention, la traduction réglementaire de ce cahier des charges.

F usion des régions

La nouvelle région Bourgogne-Franche Comté...

Les décisions concernant la fusion des régions Bourgogne et Franche Comté sont tombées fin juillet. En termes de communication, le choix de la date ne témoigne pas d'une grande assurance de la part de nos responsables nationaux. Les annonces sont sans surprise : Dijon est capitale régionale provisoire, mais Besançon récupérerait le rectorat de région ainsi que la DIRECCTE (politique économique) ainsi que la direction régionale de pôle emploi.

Pour l'éducation nationale, il n'y aurait donc qu'un **rectorat** mais deux **académies** (au moment où nous imprimons). Pour les enseignants cela ne changerait rien.

A l'UNSA, on a tout de même du mal à être pour. En effet, cette réforme est loin d'être sans conséquence pour les agents, notam-

ment nos collègues administratifs du rectorat. On nous promet qu'il n'y aura pas de mobilité géographique forcée, mais nous savons déjà que pour certains personnels de la DIRECCTE ce n'est pas le cas ! Rappelons que le but de la réforme est de dynamiser les territoires et non de faire des économies d'échelle. **A l'UNSA, nous serons vigilants** et accompagnerons au mieux tous les personnels concernés.

Autre point de vigilance : la carte scolaire.

Si pour le second degré les taux d'encadrement de l'académie de Besançon et ceux de Dijon sont équivalents, il n'en est pas de même pour le premier degré où le P/E de Besançon est à 5,3 contre 5,7 pour Dijon. Quand on sait que sur la base des effectifs élèves de l'académie de Dijon, cela fait un écart de plus de 500 postes, on

peut avoir quelques **inquiétudes**.

Va-t-on vouloir tendre vers un équilibre ? A quelle échéance ? Les particularités comme la grande ruralité pourront-elles être prises en compte ? Cela promet des débats houleux et des cartes scolaires qui déchantent.

Non, on a vraiment du mal à être pour. Peut-être que dans 20 ans cette réforme apparaîtra comme l'élément déclencheur d'un nouvel élan, mais dans 20 ans, la plupart d'entre nous sera en retraite et nos élèves, espérons-le, auront trouvé leur place dans la société.

D'ici là, il va falloir faire face au quotidien.

Bruno Guého
Secrétaire Régional UNSA Education



Stagiaires 1er degré

Après des vacances estivales bien reposantes, nous voilà de retour dans nos classes avec des couleurs et le sourire... Enfin j'espère !

A partir de septembre, il y aura 94 stagiaires dans nos différentes écoles. Ils seront à mi-temps à l'ESPE et à mi-temps en classe. Ce sera pour eux une période intense puisque, en plus de la classe à préparer, ils devront simultanément valider leur Master 2 avec, en point d'orgue, la restitution et la soutenance du mémoire au mois de mai.

Nous leur souhaitons la bienvenue dans notre métier.

Les militants du SE-UNSA sont à votre disposition, n'hésitez pas. Nous serons également présents pour vous renseigner tout au long de l'année à l'ESPE. Nous assurerons des permanences

les lundis midi dans l'atrium de l'ESPE de Dijon, rue Charles Dumont.

Pour cette rentrée, je laisse ma place pour le suivi des jeunes profs en début de carrière. C'est Julie Chanterault, professeur des écoles sur la zone d'Auxonne-Beaune qui me remplacera pour cette mission.

Franck DELETRAZ

Pour nous contacter :

jeunesprofs.seunsa21@gmail.com

03 80 55 50 35

Des EAP aux Apprentis

Après l'annonce brutale de la mise en extinction du dispositif Emploi Avenir Professeur mi-juin, nous en savons désormais un peu plus sur le nouveau dispositif qui le remplacera. Le SE-UNSA vient de rencontrer le ministère sur le sujet.

Il s'agira de décliner aux métiers de l'enseignement et de l'éducation, le plan global apprentissage prévu dans la fonction publique. Pour l'Education nationale, il s'agirait de proposer à des étudiants des contrats à quart temps dès la licence 2 et jusqu'au Master 1 MEEF (métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation). En licence, ces étudiants seraient placés aux côtés de tuteurs (enseignant ou CPE), qui les assisteraient et les initieraient progressivement à la complexité du métier.

Ces contrats d'apprentissages seraient proposés en priorité aux étudiants boursiers dans des académies et/ou de niveaux ou disciplines d'enseignement qui peinent à recruter. La rémunération serait celle de l'apprentissage qui tient compte de l'âge et du nombre d'années en contrat. Elle sera cumulable aux bourses et ne devrait pas être très différente de la situation des EAP.

Pour le SE-Unsa, ces annonces

vont dans le bon sens notamment parce qu'elles n'abandonnent pas le soutien aux étudiants socialement les plus fragiles et qu'elles visent à soutenir le vivier des futurs professeurs tout en soutenant les écoles et les établissements. Elles méritent cependant d'être détaillées par le ministère pour s'assurer que la bonne idée soit à la hauteur de ses ambitions transforme bien en dispositif viable. Il y a nécessité de préciser sans tarder les éléments de rémunération de cette formation en alternance.

Ceci étant, il faut tirer les leçons du plan EAP inauguré il y a seulement deux ans.

La question de l'accompagnement jusqu'au concours est primordiale. Les futurs « apprentis enseignants » devront pouvoir bénéficier de modules de préprofessionnalisation dans les Espé reconnus par des crédits (ECTS). Leurs tuteurs devront être soutenus dans leur mission pour qu'ils puissent jouer pleinement leur rôle.

Le suivi administratif et pédagogique du dispositif devra être assuré par un seul interlocuteur pour les étudiants comme pour leurs tuteurs. Il ne doit plus être question de s'adresser au rectorat pour la rémunération, à l'Espé pour l'accompagnement et à l'université pour la reconnaissance de cette activité professionnalisante.

Le Master Meef devra proposer l'alternance dès la M1 pour que cet « apprentissage » représente une chance de plus de réussite au concours et non un handicap du fait de l'incompatibilité des cours avec les horaires du contrat.

Ce nouveau dispositif doit entrer en vigueur dès le mois de septembre 2015. Le SE-Unsa a souhaité que ce soit effectivement le cas pour ce qui est du contrat des étudiants mais que l'on se donne le temps pour la mise en route effective.



Calendriers

Calendrier scolaire

Début avril, la ministre a annoncé **des changements dans le calendrier scolaire** :

- des nouvelles zones pour prendre en compte la réforme des régions
- une rentrée des élèves toujours en septembre
- des vacances de printemps avancées pour satisfaire les professionnels des zones de montagnes
- le pont de l'ascension pour tous

Concrètement cela donne pour 2015/2016 :

- une rentrée des élèves le 1er septembre au lieu du 31 août => la journée de classe perdue étant reportée début juillet
- le début des grandes vacances le mardi 5 juillet après la classe => le lundi 4 et le mardi 5 compensant la rentrée retardée d'une journée et le vendredi de l'ascension

Les vacances de printemps avancées d'une semaine pour toutes les zones => une dernière période, déjà trop longue, rallongée d'autant !

► Le SE-UNSA n'était pas satisfait de la précédente version du calendrier scolaire et l'est encore moins de celle-ci qui déséquilibre davantage le rythme de l'année scolaire.

Pré-rentrée des enseignants	Lundi 31 août 2015
Rentrée des élèves	Mardi 1 ^{er} septembre 2015
Automne	Fin des cours : samedi 17 octobre 2015 Reprise des cours : lundi 2 novembre 2015
Fin d'année	Fin des cours : samedi 19 décembre 2015 Reprise des cours : lundi 4 janvier 2016
Hiver	Fin des cours : samedi 13 février 2016 Reprise des cours : lundi 29 février 2016
Printemps	Fin des cours : samedi 2 avril 2016 Reprise des cours : lundi 18 avril 2016
Été	Fin des cours : mardi 5 juillet 2015



Calendrier des instances CAPD et CTSD

Période 1	Ajustements de rentrée pour la carte scolaire et le mouvement
Période 2	Permutations informatisées Listes d'aptitude direction d'école Bilan de rentrée Avancement et départ en stage
Période 3	Allègements de service, postes adaptés, congé de formation professionnelle Attribution des moyens Résultat des permutations informatisées Demandes d'ineat/exeat
Période 4	Temps partiels, disponibilité Carte scolaire Mouvement
Période 5	Ajustements de fin d'année carte scolaire et mouvement

Les stages du SE-UNSA 21 (1^{er} trimestre)

Pour le 1^{er} trimestre, le SE-UNSA organise 4 stages destinés aux enseignants du premier degré.

Chaque enseignant a droit à 12 jours de formation syndicale par an. Ce serait dommage de ne pas en utiliser au moins un !

Pour s'inscrire à un ou plusieurs stages :
- remplir le questionnaire sur le site se-unsa 21 dans l'onglet « Stages et RIS »
- 1 mois avant la date de stage : prévenir sa hiérarchie de sa participation au(x) stage(s) du SE-UNSA (modèle de lettre sur le site)



Début de carrière - 1^{ère} inspection

Vendredi 16 octobre

Tu es T2 et tu souhaites te préparer à ta 1^{ère} inspection, le SE-UNSA met des outils à ta disposition pour t'aider. Les droits et les devoirs des enseignants, le déroulement de la carrière, l'actualité du métier...



Permut

Mercredi 18 novembre (matin)

Tu veux changer de département ? Le SE-UNSA t'aide à préparer ton dossier et te suit durant toute la procédure.



Direction

Semaine du 23 au 27 novembre

Tu souhaites t'inscrire sur la liste d'aptitude de direction ? Le SE-UNSA te propose des outils pour t'aider à préparer l'entretien de direction.

Préparer sa retraite

Mercredi 4 novembre (matin)

Quand partir en retraite ? Avec quelles conditions ? Ces questions, on se les pose toutes et tous. Le SE-UNSA est là pour vous éclairer.



D'autres stages seront proposés pour 2016. Nous vous informerons.

Réunions d'info syndicale

Les RIS sont à déduire de l'enveloppe des 108 heures.

Chaque enseignant peut participer à :

- 2 demies-journées hors temps devant élèves
- 1 demi-journée sur le temps devant élèves



RISTT classique

BEAUNE - Maison des Associations
Mercredi 7 octobre 9h-12h
Mercredi 7 octobre 13h30-16h30)

DIJON - lieu à préciser
Vendredi 2 octobre 14h-17h
Samedi 3 octobre 9h-12h

MONTBARD - lieu à préciser
Mercredi 14 octobre 9h-12h
Mercredi 14 octobre 13h30-16h30

RISTT à thèmes

Où? Dans une école

Qui ? Les enseignants de l'école qui accueille et des écoles des alentours

Quand ? Pendant la pause méridienne ou le soir

Quoi? Avancement, fiche de paye, mobilité, mais aussi sur tout thème de votre choix

Pour s'inscrire à une ou plusieurs RIS, prévenir sa hiérarchie de sa participation au(x) RIS du SE-UNSA dès que possible (modèle de lettre sur le site)

